

HONORAIRES – TRANSACTION

De 0€ à 100.000 € honoraires forfaitaires de 7.000€	
De 100.000 € à 1.000.000€	6%
Au-delà de 1.000.00€	5%
Stationnement et Parking Forfait 4.000€	
Terrain	10%

HONORAIRES – LOCATION

À la charge du locataire :

1. Honoraires pour la visite, la constitution du dossier et
2. La rédaction du bail fixés à un montant de 10.00€TTC/m² de surface habitable.
3. Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux fixés à un montant de 3.00€/m² de surface habitable.

À la charge du Bailleur :

1. Honoraires pour la visite, la constitution du dossier et
2. La rédaction du bail fixés à un montant de 10.00€TTC/m² de surface habitable.
3. Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux fixés à un montant de 3.00€/m² de surface habitable.

LOCATION SAISONNIERE

20% sur le montant total du loyer commission incluse

ADMINISTRATION DE BIENS

Locaux d'Habitation, Professionnels ou Commerciaux
6%HT sur toutes les sommes encaissées, soit 7,20% TTC
Possibilité de GARANTIE LOYER IMPAYÉ*

*Conditions en agence